

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **5e jour de juin 2017**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

126-06-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 5 JUIN 2017 TEL QUE LU ET
MODIFIÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 1er mai 2017**
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 06-17**
 - 5.2 - Résolution, adjudication du contrat, réfection de la rue de la Fabrique**
 - 5.3 - Résolution, demande d'un délai supplémentaire, programme FEPTU**
 - 5.4 - Résolution, offre de services WSP, projet d'asphaltage de la rue Fournier dans le cadre du programme de la TECQ**
 - 5.5 - Résolution, panneau afficheur de vitesse portatif, acceptation de la soumission**
 - 5.6 - Résolution, congrès des maires de la Fédération Québécoise des municipalités**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
 - 6.1 - Résolution, envoi de lettres dans le dossier des nuisances**
 - 6.2 - Résolution, mandat à un arpenteur géomètre, plan d'implantation du fossé de la rue de la Fabrique**
 - 6.3 - Construction d'un abri au dépôt de matériaux secs**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1 - Résolution, programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**
 - 7.2 - Résolution, pour l'achat d'une parcelle de terrain, fossé rue de la Fabrique**
 - 7.3 - Résolution, obtention d'une servitude de passage, fossé de**

drainage, rue de la Fabrique

8 - LÉGISLATION

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Résolution, adoption du règlement numéro 458-2017, aux fins de modifier le règlement 354

10.2 - Résolution, achat d'arbres emblème, projet avec la Fondation rues Principales

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, demande de subvention Les Activités Populaires Lellis Inc

11.2 - Résolution, municipalité alliée contre la violence conjugale

11.3 - Résolution, demande de subvention dans le cadre du programme MADA-PIQM

11.4 - Résolution, demande de commandite École Arc-en-ciel, 12e édition des olympiades

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre, offre de la MMQ pour les cyberrisques, couvertures d'assurance

13.2 - Lettre, invitation Vision Femmes, conférence de Madame Colette Roy-Laroche

13.3 - Lettre de la Municipalité de Sacré-Coeur relativement au programme PAERRL

13.4 - Lettre, surplus à la cour municipale

13.5 - Résolution, adhésion à la Société Nationale des Québécois

13.6 - Lettre d'invitation, assemblée générale annuelle Carrefour Jeunesse emploi

13.7 - Lettre d'invitation, assemblée générale annuelle Nouvel Essor

13.8 - Lettre de remerciements, école des Appalaches

13.9 - Lettre d'invitation, colloque sur la démographie SADC

13.10 - Journées de la culture de septembre 2017

13.11 - Information sur le nouveau service Parc-O-Mètre

13.12 - Lettre d'invitation, journée amérindienne, 150e de Lac-Etchemin

13.13 - Lettre d'information, répertoire culturel

14 - VARIA

14.1 - Spectacle de musique, parc de la place du village

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

127-06-2017

3.1 - Adoption du procès-verbal du 1er mai 2017

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 1er mai 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

128-06-2017

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 06-17

ATTENDU : la liste des comptes numéro 06-17 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 6 JUIN 2017* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **160,201.75\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **06-17** telle que présentée. Le total des comptes pour **JUIN 2017 s'élève à: 160,201.75\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 06-17.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **JUIN 2017.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

129-06-2017

5.2 - Résolution, adjudication du contrat, réfection de la rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions pour la réfection de la rue Rue de la Fabrique, projet : 161-16261-00;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'ouverture des soumissions en présence du maire suppléant M. Marcel Bégin, de notre consultant WSP M. Dave Simard et des soumissionnaires suivants: Giroux & Lessard, Gilles Audet excavation, R.J. Dutil & frères, Lafontaine Inc., le 3 mai 2017, à 14h01 au bureau municipal, situé au 727, rue Principale à Saint-Camille :

Les résultats sont les suivants :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Montant avec taxes</i>
Giroux & Lessard Ltée	3,005,451.58\$
Gilles Audet Excavation	3,281,863.65\$
R.J. Dutil et Frères Inc.	2,780,348.45\$
Les Excavations Lafontaine Inc.	3,655,352.20\$

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions, celles-ci sont conformes aux spécifications demandées, et que le plus bas soumissionnaire est la compagnie R.J. Dutil et Frères Inc..

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BGÉIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal octroie le contrat de réfection de la rue de la Fabrique à la compagnie: "R.J. Dutil et Frères Inc." parce qu'il est le plus bas soumissionnaire, et que sa soumission est conforme;

Montant de la soumission : **2,780,348.45\$ (taxes incluses)**

QUE cette acceptation est conditionnelle à l'approbation de notre règlement d'emprunt numéro 459-2017 par le Ministère des Affaires Municipales et des Régions, et à l'acceptation du MDDELCC de notre demande article 32 et de la subvention du programme FEPTEU à recevoir.

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille la convention avec R.J. Dutil & frères Inc.

ADOPTÉE,

130-06-2017

5.3 - Résolution, demande d'un délai supplémentaire, programme FEPTEU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a présenté une demande dans le cadre du programme FEPTEU pour la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée de la rue de la Fabrique, projet numéro 161-16261-00.

CONSIDÉRANT QUE dans le programme FEPTEU les travaux doivent se terminer au plus tard à la fin mars 2018.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille devra réaliser les travaux durant la période de juin à la fin octobre 2017 pour respecter les délais du programme FEPTEU;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de gestion documentaire du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous a confirmé un retard dans l'analyse des règlements d'emprunt, et que nous devons compter quatre semaines pour la vérification du règlement d'emprunt et six semaines supplémentaires pour la vérification légale du règlement.

CONSIDÉRANT QUE ces délais risquent de faire en sorte que les projets ne puissent être terminés à temps, nous demandons à la FQM de faire des représentations auprès des deux niveaux de gouvernements pour que les projets qui n'auront pas pu être complétés en 2017 puissent être terminés en 2018.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille demande à la Fédération québécoise des municipalités de faire des représentations auprès des deux niveaux de gouvernements pour que les projets qui n'auront pas pu être complétés en 2017 puissent être terminés en 2018.

ADOPTÉE

131-06-2017

5.4 - Résolution, offre de services WSP, projet d'asphaltage de la rue Fournier dans le cadre du programme de la TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé à WSP de lui soumettre une offre pour la préparation d'un devis pour la réfection de la chaussée d'une partie de la rue Fournier dans le cadre du programme de la TECQ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de WSP, en l'occurrence de M. Jean-François Poirier, ing. pour la réalisation d'un devis d'appel d'offres

pour le projet de réfection de la chaussée d'une partie de la rue Fournier, à Saint-Camille. Le coût des honoraires professionnels se chiffre à 5,825\$ (taxes non incluses).

Les services incluent:

- Début et fin de travaux;
- Largeur de la chaussée;
- Plan montrant la localisation et section transversale type illustrant les travaux projetés.
- Devis;
- Lettre explicative et estimation;
- 1 rencontre avec la municipalité;
- 3 copies des plans et devis;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de services professionnels à la Compagnie WSP Canada Inc. pour un montant de 5,825\$ (taxes non incluses);

QUE l'offre de services et ladite résolution servent de contrat pour ce mandat.

ADOPTÉE,

132-06-2017

5.5 - Résolution, panneau afficheur de vitesse portatif, acceptation de la soumission

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a procédé par appel d'offres sur invitation pour le projet de fourniture d'un panneau afficheur de vitesse portatif (radar);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission pour ce projet:

-Kalitec Inc: 3472.25\$ (taxes incluses)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat à la compagnie Kalitec Inc. pour un montant 3,472.25\$ (taxes incluses), parce qu'il est le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conditionnel à l'acceptation du projet par le Ministère des Transports.

QUE ce projet se réalise selon les modalités indiquées au devis de l'appel d'offres qui sera le contrat avec le fournisseur.

ADOPTÉE,

133-06-2017

5.6 - Résolution, congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise le maire M. Adélarde Couture à participer au congrès 2017 de la Fédération Québécoise des Municipalités au centre des congrès de Québec. Le coût du congrès est de

760\$ (taxes en sus).

QUE l'on paye tous les frais reliés au congrès, déplacement, chambre d'hôtel, repas et stationnement.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

134-06-2017

6.1 - Résolution, envoi de lettres dans le dossier des nuisances

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a tenu l'an dernier, une séance spéciale le 18 mai 2016 relativement au règlement 400 concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme pour donner suite à sa réunion tenue le 18 mai 2016 avait recommandé d'envoyer des lettres à certains propriétaires mentionnés sur la liste déposée par l'inspecteur municipal, M. Daniel Boutin pour le respect du règlement numéro 400 concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ne se sont toujours pas conformés au règlement 400 concernant les nuisances.

La liste des contrevenants a été remise aux membres du conseil lors de la séance de travail du 30 mai 2017.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la municipalité de Saint-Camille autorise Mme Annie Venables, technicienne en urbanisme pour la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, à envoyer des avis d'infraction pour le respect du règlement numéro 400 concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation aux contrevenants mentionnés sur la liste.

ADOPTÉE

135-06-2017

6.2 - Résolution, mandat à un arpenteur géomètre, plan d'implantation du fossé de la rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit réaliser un projet de réfection de la rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit déplacer le fossé existant à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille va faire l'acquisition d'une partie du fossé de la compagnie : Les Placements Rutra Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille va également demander une servitude de passage à deux propriétaires des lots : 5 325 675 et 5 325,626.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit mandater un arpenteur-géomètre pour effectuer un plan d'implantation du fossé de drainage;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal mandate la compagnie Ecce terra, de Lac-Etchemin, en l'occurrence M. Stéphane Lemay pour effectuer un plan d'implantation du fossé de drainage situé à proximité de la rue de la Fabrique.

QUE la Municipalité de Saint-Camille paye les honoraires professionnels qui devraient se chiffrer à environ 2000\$ avant taxes.

ADOPTÉE,

6.3 - Construction d'un abri au dépôt de matériaux secs

Point d'information !

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

136-06-2017

7.1 - Résolution, programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a présenté une proposition de projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêt PADF;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits, c'est la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis qui en sera le maître d'œuvre;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage pour un minimum de cinq ans, à assurer l'entretien des équipements et des infrastructures mis en place par la réalisation du projet de « réfection du chemin coupe-feu de Saint-Camille-de-Lellis ».

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à participer financièrement pour 25% du coût du projet;

ADOPTÉE

137-06-2017

7.2 - Résolution, pour l'achat d'une parcelle de terrain, fossé rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille s'est entendue avec le vendeur: Les Placements Rutra Inc., pour l'achat d'une parcelle de terrain (fossé de drainage d'une longueur d'environ 193 mètres X 6.5 mètres largeur, à partir de la ligne de transmission vers le sud jusqu'à la propriété de M. Jean-Guy Lamontagne) lot numéro 5,325,625 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit procéder à l'achat de cette parcelle avant de commencer les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée sur la rue de la Fabrique, à Saint-Camille-de-Lellis.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète de la Compagnie: Les Placements Rutra Inc. une parcelle de terrain (fossé de drainage) d'une superficie d'environ 193 mètres de longueur X 6.5 mètres de largeur, sur le lot numéro 5,325,625 du cadastre du Québec. La vente se fait au prix d'un dollar payable à Les Placements Rutra Inc.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélard Couture, et la Directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis le contrat d'achat.

ADOPTÉE,

138-06-2017

7.3 - Résolution, obtention d'une servitude de passage, fossé de drainage, rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille s'est entendue avec Mlle Laetitia Lehoux et M. Olivier Lehoux, Les Placements Rutra Inc. et

M. Jean-Guy Lamontagne pour l'obtention d'une servitude de passage perpétuelle sur leurs terrains pour (une partie du fossé de drainage d'une longueur d'environ 40 mètres X 6.5 mètres de largeur, lot numéro 5 325 675), (une partie du fossé de drainage d'une longueur d'environ 30 mètres X 6.5 mètres de largeur, lot numéro 5 325 625) du cadastre du Québec, et (une partie du fossé de drainage d'une longueur d'environ 46.8 mètres X 6.5 mètres de largeur, lot numéro 5 325 626) du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit obtenir une servitude de passage perpétuelle sur ces parcelles avant de commencer les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée sur la rue de la Fabrique, à Saint-Camille-de-Lellis.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille s'est entendue avec Mlle Laetitia Lehoux et M. Olivier Lehoux, Les Placements Rutra Inc., et M. Jean-Guy Lamontagne pour une servitude de passage perpétuelle sur leurs terrains (une partie du fossé de drainage d'une longueur d'environ 40 mètres X 6.5 mètres de largeur, lot numéro 5 325 675), (une partie du fossé de drainage d'une longueur d'environ 30 mètres X 6.5 mètres de largeur, lot numéro 5 325 625) du cadastre du Québec, et (une partie du fossé de drainage d'une longueur d'environ 46.8 mètres X 6.5 mètres de largeur, lot numéro 5 325 626) du cadastre du Québec.

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à entretenir la servitude par des travaux d'entretien du fossé, et de remettre le terrain en bon état.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Mérite MMQ, Gestion des Risques 2017:

Mettre en valeur notre réalisation, création d'une régie-incendie, s'inscrire d'ici 1er septembre pour gagner un prix de: 10,000\$, 5,000\$ ou 2,500. Les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine, Saint-Cyprien et Sainte-Justine sont en accord avec cette démarche.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

139-06-2017

10.1 - Résolution, adoption du règlement numéro 458-2017, aux fins de modifier le règlement 354

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 354 AUX FINS DE CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTIONS;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 458-2017 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 458-2017 AUX FINS DE CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTIONS;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 354 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans les buts suivants :

- ajuster la terminologie afin de faciliter l'interprétation des règlements d'urbanisme;
- modifier les dispositions relatives à la hauteur des certains bâtiments complémentaires à l'habitation;
- adapter certains articles pour en faciliter l'interprétation;
- bonifier la réglementation pour les projets concernant les bassins et les lacs artificiels;
- introduire des directives pour les travaux de stabilisation;
- adapter la réglementation pour l'implantation de chatterie et de chenil sur le territoire;
- préciser les règles qui permettent de modifier les bâtiments dérogatoires;
- ajouter des dispositions réglementaires pour la construction de mini-maisons;
- ajouter des dispositions réglementaires pour les yourtes.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 354

3.1: Le règlement numéro 354 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que: (voir copie complète du règlement en annexe, qui fait partie intégrante de cette résolution).

ADOPTÉE,

140-06-2017

10.2 - Résolution, achat d'arbres emblème, projet avec la Fondation rues Principales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dans son plan d'actions réalisé avec la Fondation Rues Principales avait comme objectif de planter son arbre emblème "Le pommier décoratif" sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a prévu au budget 2017, un montant de 1000\$ pour l'achat de pommiers décoratifs.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré, une quantité de 14 pommiers décoratifs chez Horto Verdi de Lac-Etchemin. Le coût total de l'achat sera de plus ou moins 1000\$ (avant taxes).

QUE les citoyens qui participeront à ce projet de plantation d'arbres devront payer une contribution de 25% du coût d'achat pour chaque arbre. Le projet se fera sur la rue Principale en premier, et les autres rues par la suite.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

141-06-2017

11.1 - Résolution, demande de subvention Les Activités Populaires Lellis Inc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au projet des Activités Populaires Lellis Inc. pour l'embauche d'une étudiante pour l'entretien des parcs et espaces verts de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que nous sommes très satisfaits du travail de l'étudiante embauchée;

CONSIDÉRANT QUE cette année le projet proposé par le Comité "Les Activités Populaires Lellis Inc." va s'échelonner sur une période de 9 semaines, pour 5 jours/semaine, à raison de 40 heures par semaine, du 12 juin au 11 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité "Les Activités Populaires Lellis Inc." recevra une subvention du programme pour étudiants d'emploi été-Canada pour une durée de 6 semaines, à raison de 40 heures par semaine au taux de 11.25\$/l'heure, et qu'il restera trois semaines de salaires à payer jusqu'au 11 août 2017.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de subventionner le Comité "Les Activités Populaires Lellis Inc. pour les trois semaines supplémentaires pour la période du 24 juillet au 11 août inclusivement.

Les montants à payer:

- 120 hres X 11.25\$/heure = 1,350.00\$ + 180.00\$ (avantages sociaux) = 1530.00\$

QUE la Municipalité accepte de subventionner le Comité "Les Activités Populaires Lellis Inc." pour tous les frais que le Gouvernement du Canada n'assumera pas dans le cadre du programme Emploi été-Canada pour cet emploi.

QUE l'on accepte de subventionner les frais 2016, non payés par le Gouvernement du Canada pour le programme Emploi d'été Canada 2016 au montant 386.26\$

ADOPTÉE,

142-06-2017

11.2 - Résolution, municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18,746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence

conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) de proclamer Saint-Camille-de-Lellis municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE,

143-06-2017

11.3 - Résolution, demande de subvention dans le cadre du programme MADA-PIQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut aménager une salle d'entraînement (gym.) et une salle de rencontre pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut réaliser ce projet communautaire avec le programme d'infrastructures MADA-PIQM du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a obtenu l'appui du Club Fadoq de Saint-Camille et la confirmation qu'ils participeront financièrement à la réalisation de ce projet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de subvention par le programme MADA-PIQM pour la réalisation d'un projet communautaire, aménagement d'une salle d'entraînement (gym.) et d'une salle communautaire. Le montant de la subvention demandée selon l'estimatif du projet est de 79,849.64\$.

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille une demande;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE,

144-06-2017

11.4 - Résolution, demande de commandite École Arc-en-ciel, 12e édition des olympiades

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une commandite de 150\$ à l'école Arc-En-Ciel de Saint-Camille pour la tenue de la 12e édition des olympiades qui se tiendra cette année sur le terrain de l'école à Saint-Camille.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Voirie: M. Marcel Bégin mentionne qui a été voir le rang du Lac à Saint-Magloire, et il indique qu'il y a eu un traitement de surface du chemin avec un mélange de goudron et gravier sur environ 4 km, que cette technique donne de bons résultats.

M. Bégin indique aussi que nous avons quelques ponceaux à remplacer dans certains rangs, et que nous pourrions installer les ponceaux avec du styrofoam.

-Loisirs : Le maire indique que le terrain de jeux unifié va débiter très bientôt, le 26 juin prochain.

-Signalisation: M. Jocelyn Pouliot mentionne que dès que nous aurons l'approbation du Ministère des Transports, l'afficheur de vitesse (radar portatif) sera installé sur la rue Principale.

-Maire indique qu'il a assisté au souper de Passion-FM, à une réunion du Festi-Quad, au comité administratif de la MRC des Etchemins, à une réunion du comité consultatif de la MRC des Etchemins, à l'assemblée générale annuelle de la Coopérative de Solidarité, Les Habitations Saint-Camille, à la rencontre pour la signature de l'entente pour la régie intermunicipale incendie, à la réunion du comité de développement économique de la MRC des Etchemins, à un déjeuner avec le nouveau directeur général la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins, M. Pierre St-Marseille, au cérémonial des cadets, au souper reconnaissance des Etchemins, à la réunion du conseil des maires, à la réunion de travail du conseil municipal, à la réunion régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre, offre de la MMQ pour les cyberrisques, couvertures d'assurance

Lecture est faite d'une offre de la MMQ pour couvrir les cyberrisques.

Les élus d'un commun accord ne donneront pas suite à cette offre.

13.2 - Lettre, invitation Vision Femmes, conférence de Madame Colette Roy-Laroche

Lecture est faite d'invitation pour Mme Stéphanie Deblois et Mme Thérèse Blanchet pour participer à la conférence de Vision Femmes. C'est une activité gratuite pour les élues.

Il est convenu d'un commun accord que Mme Stéphanie Deblois participe à cette conférence de Vision Femmes.

145-06-2017

13.3 - Résolution, appui de la Municipalité de Sacré-Coeur relativement au programme PAERRL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Sacré-Coeur relativement au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) et les dépenses pour l'entretien hivernal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a le même problème pour les dépenses liées à l'entretien hivernal qui représentent une grande partie du budget de la Municipalité Saint-Camille chaque année;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis appuie la Municipalité de Sacré-Coeur pour demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de

comptes du PAERRL;

DE transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité de Sacré-Coeur, à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, à direction régionale des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'à la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien pour appui.

ADOPTÉE,

13.4 - Lettre, surplus à la cour municipale

Point d'information sur le tableau des surplus à la cour municipale.

146-06-2017

13.5 - Résolution, adhésion à la Société Nationale des Québécois

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la**
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à la Société Nationale des Québécois de Chaudière-Appalaches pour 2017-2018-2019. Le coût de l'adhésion pour trois ans est de 30\$.

ADOPTÉE,

13.6 - Lettre d'invitation pour l'assemblée générale annuelle du Carrefour Jeunesse emploi

Point d'information!

13.7 - Lettre d'invitation, assemblée générale annuelle Nouvel Essor

Point d'information!

13.8 - Lettre de remerciements, école des Appalaches

Point d'information!

13.9 - Lettre d'invitation, colloque sur la démographie SADC

Point d'information !

13.10 - Journées de la culture de septembre 2017

Point d'information!

13.11 - Information sur le nouveau service Parc-O-Mètre

Point d'information!

13.12 - Lettre d'invitation, journée amérindienne, 150e de Lac-Etchemin

Point d'information!

13.13 - Lettre d'information, répertoire culturel

Point d'information !

14 - VARIA

14.1 - Spectacle de musique, parc de la place du village

M. Jacques Audet mentionne que le spectacle de fin de saison qui se tiendra le 1er septembre prochain sera préparé en collaboration avec Mme Jennylee Boutin, et sera sous le thème Country. Un duo d'artistes Country sera engagé pour cette occasion. Le coût pour la musique sera d'environ 500\$, et l'activité va débiter aux alentours du 19h et se terminera vers 22h.

Les élus d'un commun accord acceptent la tenue de cette activité de fin d'été, et que le coût de ce spectacle soit inclus au budget global des spectacles de musique 2017.

Un suivi sera fait dans les prochaines semaines, la directrice s'occupera de réserver la salle paroissiale pour le 1er septembre en cas de pluie.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h35.

Adélaré Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE